



DÉPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

MAIRIE de SAINT-JULIEN-LE-MONTAGNIER

22 rue de l'Hôtel de Ville
83560 SAINT JULIEN LE MONTAGNIER
Tél. : 04.94.80.04.78 Fax : 04.94.80.01.05

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 18/06/2026

Reçu en préfecture le 18/06/2026

Publié le

ID : 083-218301133-20260615-2026061507-DE



L'an deux mille vingt - six et le 15 juin à 19h00,

Le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel HUGOU, Maire.

		P	A. E.	A.	Procuration à			P	A. E.	A.	Procuration à
HUGOU	Emmanuel	X				MASSOUH	Anne		X		E HUGOU
FANGUIAIRE	Sandrine	X				BONESSO	Paul	X			
CHALLIER	Bruno	X				JEAN-JEAN	Mickaël	X			
LECLERC	Caroline	X				WIERYSZKOW	Noémie		X		
CHAIX	Jacques	X				D'ASSISI	Florian		X		J CHAIX
SCHILLINGER	Martine	X				MATHIEU	Maurice	X			
POURRIERE	Denis	X				HOURS	Cyrille	X			
MARUZZOLO	Francis	X				LANGLOIS	Marilyne	X			
CATALDI	Catherine	X				HOURS	Alexys	X			
CAVALLARO	Sylvie	X						16	3	00	

Conseillers municipaux en exercice : 19

Présents : 16

Absents : 03

Dont :

Absents excusés ayant donné procuration : 02

Absents excusés sans procuration : 01

Autres absents : 00

Délibération n° 2026-06-15-07

OBJET :**RÉGULARISATION DE SITUATION PARCELLE BN 284 – MISE EN ŒUVRE D'UNE
DIVISION EN VOLUME**

Monsieur le maire rapporte à l'assemblée les éléments suivants :

La parcelle cadastrée BN 284 située au hameau des Bernes, présente la particularité de la présence d'un bâti privé qui surplombe une voie publique.

Il est à noter que cette voie publique reçoit également des réseaux publics en tréfonds.

Cette situation est un héritage historique attesté tant par l'usage que par la nature elle-même du bâti, dont l'origine très ancienne ne peut être précisément définie.

L'ensemble immobilier bâti privé en question faisant actuellement d'objet d'une cession en cours d'instruction, il convient de procéder à la régularisation de cette situation ce dont l'ensemble des parties en présence a convenu, sur la base d'un constat de situation également partagé par tous.

Le traitement administratif le plus adapté pour cette situation passe par la définition d'une division en volume.

Un cabinet de géomètre a ainsi été mandaté par la Commune pour procéder à la présente.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette régularisation, la validation des relevés effectués ainsi que sur la démarche de mise en œuvre de la division en volumes.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le rapport de Monsieur le Maire exposé ci-dessus,
- **VALIDE** la mise en œuvre d'une régularisation de la situation d'emprise historique d'un bâti privé surplombant la voie publique traversant la parcelle identifiée au cadastre BN 284,
- **VALIDE** la mise en œuvre d'une division en volume consacrant l'identification ainsi que la protection de la voie publique relevant du Domaine public présente ainsi que les réseaux publics présents en tréfonds,
- **VALIDE** les plans et relevés de géomètre annexés à la présente,
- **PRÉCISE** : que la Commune étant à l'origine de la démarche, elle portera la charge de l'ensemble des frais de procédure induits
- **AUTORISE** le Maire à procéder à la signature de tout acte et à prendre toute décision nécessaire à la mise en œuvre des présentes décisions du Conseil.

LE VOTE EST :

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés

Fait et délibéré à Saint Julien, les jour, mois et an susdits



Certifié exécutoire,

Le Maire,

E. HUGOU

Visa du secrétaire de séance

Mme Martine SCHILLINGER

Envoyé en préfecture le 18/06/2026

Reçu en préfecture le 18/06/2026

Publié le



ID : 083-218301133-20260615-2026061507-DE

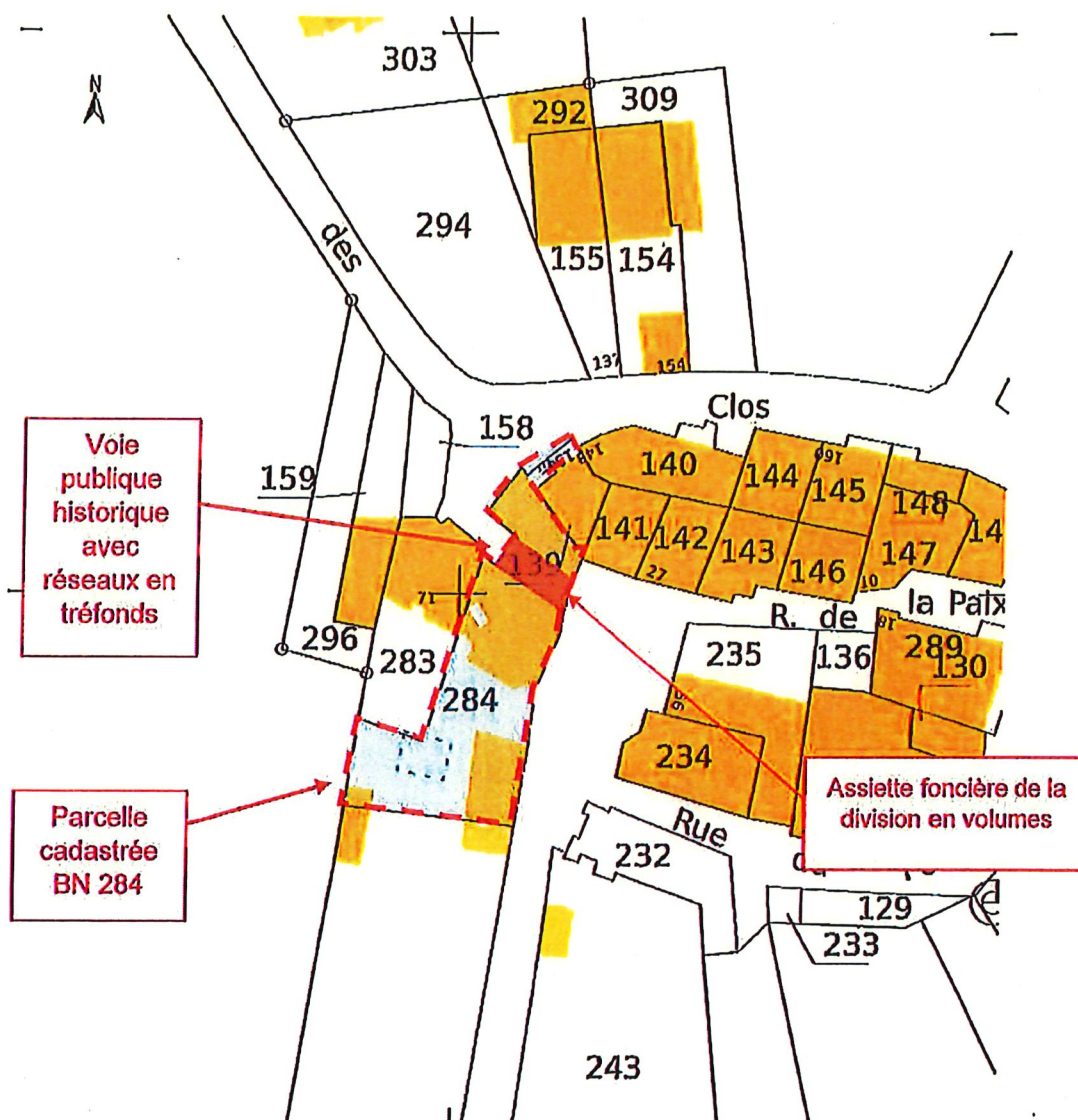
ANNEXES A LA DÉLIBÉRATION N° 2026-06-15-07
PORTANT SUR LA MISE EN ŒUVRE D'UNE RÉGULARISATION DE LA SITUATION DE
LA PARCELLE BN 284

DEPARTEMENT DU VAR
COMMUNE DE SAINT-JULIEN

PROPRIÉTÉ PESCE
PARCELLE SECTION BN N°284

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Echelle 1/500^{ème}





4-2) DESIGNATION DES VOLUMES

L'ensemble édifié est divisé en 2 volumes numérotés de 1 à 2.

VOLUME 1

Ce volume correspond au passage public et à la conduite d'eaux usées en tréfond appartenant à la Commune de Saint-Julien, il est représenté en teinte verte sur les plans. Il est délimité par un polygone points n°1045-1046-1047-1048.

- Surface de base : 21m²
- Limite inférieure : sans limite en tréfonds
- Limite supérieure : sous face de la voute, plan incliné au Nord de 519.42m à 519.31m et plan incliné au Sud de 519.46m à 519.11m.

VOLUME 2

Ce volume correspond au bâtiment en surplomb, il est représenté en teinte orange sur les plans. Il est délimité par un polygone points n°1045-1046-1047-1048.

- Surface de base : 21m²
- Limite inférieure : sous face de la voute, plan incliné au Nord de 519.42m à 519.31m et plan incliné au Sud de 519.46m à 519.11m
- Limite supérieure : sans limite en aérien.

TABLEAU RECAPITULATIF

Volume	Nature	Surface de base	Limite inférieure	Limite supérieure
1	Domaine Public, Passage public et conduite d'eaux usées en tréfond	21m ²	sans limite en tréfonds	surface définie par les coupes A-A' : courbe définie par les points 519.46m-520.34m-519.42m et B-B' : courbe définie par les points 519.31m-520.25m-519.11m
2	Bâtiment en surplomb	21m ²	surface définie par les coupes A-A' : courbe définie par les points 519.46m-520.34m-519.42m et B-B' : courbe définie par les points 519.31m-520.25m-519.11m	sans limite en aérien

COORDONNEES DES POINTS

Matricule	X	Y
1045	1939053.33	2282002.48
1046	1939055.34	2282004.74
1047	1939060.68	2282000.01
1048	1939059.81	2281997.58

Envoyé en préfecture le 18/06/2026

Reçu en préfecture le 18/06/2026

Publié le

ID : 083-218301133-20260615-2026061507-DE

Recevoir l'extrait



Envoyé en préfecture le 18/06/2026

Reçu en préfecture le 18/06/2026

Publié le

ID : 083-218301133-20260615-2026061507-DE

Ref : 19034

DEPARTEMENT DU VAR

COMMUNE DE SAINT-JULIEN

PROPRIETE PESCE

Parcelle : BN 284
Hameau Les Bernes

CREATION DE L'ASSIETTE FONCIERE
DE LA DIVISION EN VOLUMES
PARCELLE BN 284

ECHELLE : 1/100

Planimétrie : système RGF93 CC43
Altimétrie : système NGF IGN69

Le rattachement aux systèmes RGF93 CC43 et NGF IGN69 a été effectué par le réseau TERIA le 12/05/2026 (classe de précision 2).

Date	Ordre	Nature des travaux	Responsable
12/05/2026	Cne de Saint-Julien	Etat des lieux foncier et altimétrique	E. BARD
18/05/2026		Projet de division en volumes	



GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

CABINET CHRISTOPHE PETITJEAN - Géomètre-Expert Foncier DPLG
599 RUE PIERRE MENDES FRANCE - 04130 VOLX
Tél 04.92.78.40.33 - Mail : petitjean.geometre-expert@wanadoo.fr

Envoyé en préfecture le 18/06/2026

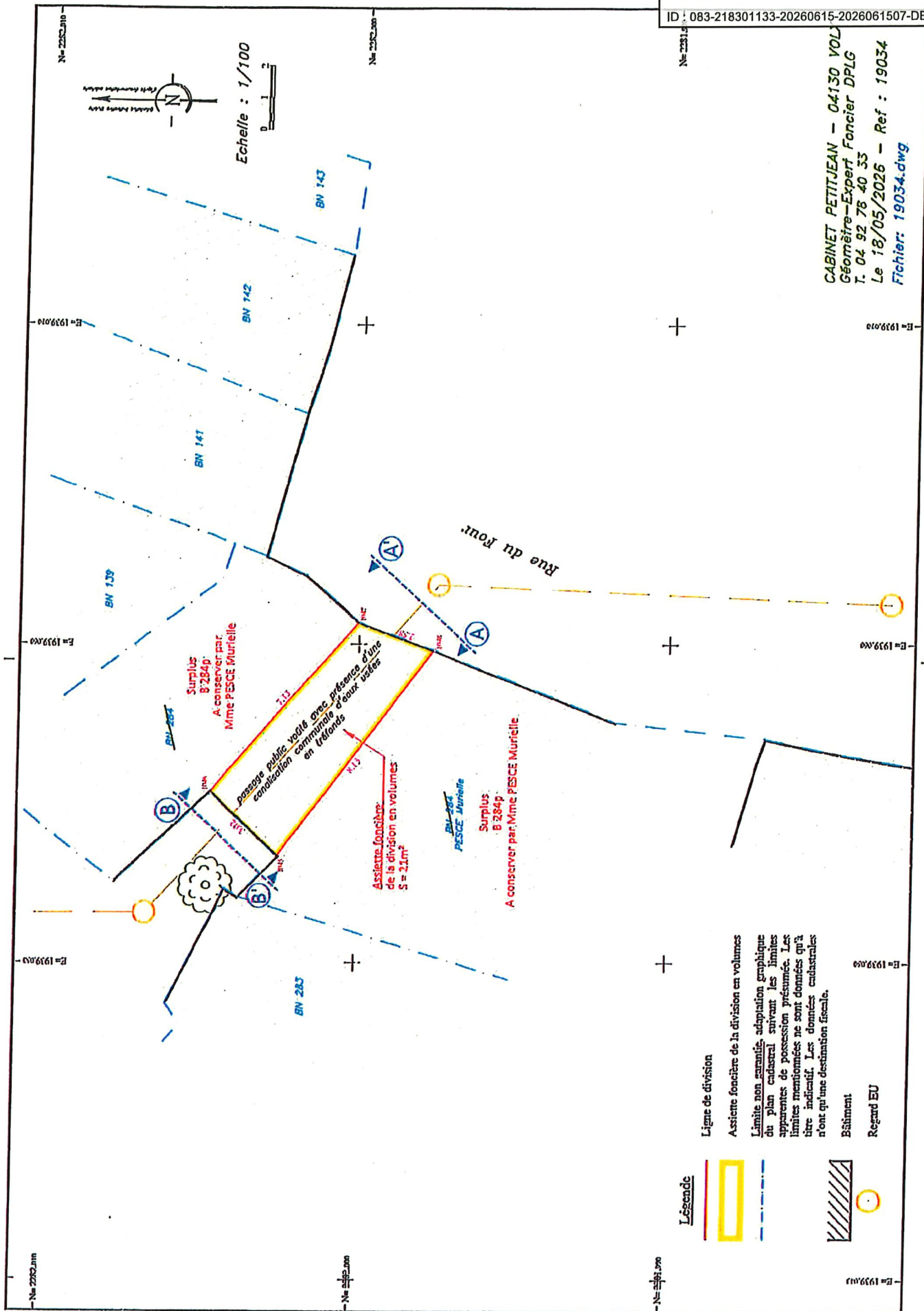
Reçu en préfecture le 18/06/2026

Publié le

ID : 083-218301133-20260615-2026061507-DE



CABINET PETITJEAN - 04130 VOL
Géomètre-Expert Foncier DPLG
T. 04 92 78 40 33
Le 18/05/2026 - Ref : 19034
Fichier: 19034.dwg



Echelle : 1/50
0 0.5 1



Limite de volumes
Bâtiment
Volume 1 : passage public et conduite d'eaux usées
appartenant à la Commune de Saint-Julien
Volume 2 : Bâtiment en surplomb appartenant
à Mme PESCE Murielle